

LE CRÉDIT D'IMPÔT SUR LES FRAIS DE GARDE : COMMENT PROCÉDER?

CAMP
MODULO

01 AU MOMENT DE VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS

Étape 1
Remplissez votre
déclaration de revenus

Étape 2
Consultez le guide de la
déclaration TP-1.G :
<https://bit.ly/319SnfO>

Étape 3
Remplissez l'annexe C
<https://bit.ly/2uPHdjS>

02 DEMANDE DE VERSEMENTS ANTICIPÉS DU CRÉDIT



Par voie électronique
Faire sa demande électronique :
<https://bit.ly/36BCek5>



Par voie postale
Remplir le formulaire TPZ-1029.8.F
<https://bit.ly/38SSTkl>

Faire remplir le formulaire TPZ-1029.8.F.A par
votre Camp Modulo
<https://bit.ly/2tScCIX>

**Vous avez jusqu'au 15 octobre d'une
année pour faire une demande pour
cette même année.**

**Transmettre ces formulaires et les
documents demandés par la poste, à
l'une des adresses suivantes:**

Revenu Québec
C. P. 6300, succursale Place-Desjar-
dins
Montréal (Québec) H5B 0A6

Revenu Québec
3800, rue de Marly
C. P. 25200, succursale Terminus
Québec (Québec) G1A 0A2

**Des questions ?
Communiquez avec nous :
info@modulo.ca**